

LISTE DU CANADA

Numéro	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
89.01	Paquebots, bateaux de croisières, transbordeurs cargos, péniches et bateaux similaires pour le transport de personnes ou de marchandises.		
8901.10.00*	-Paquebots, bateaux de croisières et bateaux similaires principalement conçus pour le transport de personnes; transbordeurs	25%	C
8901.20.00*	-Bateaux-citernes	25%	C
8901.30.00*	-Bateaux frigorifiques autres que ceux du n° 8901.20	25%	C
8901.90	-Autres bateaux pour le transport de marchandises et autres bateaux conçus à la fois pour le transport de personnes et de marchandises		
8901.90.10*	---Bateaux ouverts	15%	C
8901.90.90*	---Autres	25%	C
8902.00	Bateaux de pêche; navires-usines et autres bateaux pour le traitement ou la mise en conserve des produits de la pêche.		
8902.00.10*	---D'une longueur enregistrée n'excédant pas 30,5m	25%	C
8902.00.20	---D'une longueur enregistrée excédant 30,5m	En fr.	D
89.03	Yachts et autres bateaux et embarcations de plaisance ou de sport; bateaux à rames et canoës.		
8903.10.00	-Bateaux gonflables	15%	C
	-Autres :		
8903.91.00	--Bateaux à voile, même avec moteur auxiliaire	15%	C
8903.92.00	--Bateaux à moteur, autres qu'à moteur hors-bord	15%	C
8903.99	--Autres		
8903.99.10	---Périssoires de course	En fr.	D
	---Autres:		
8903.99.91	----D'une longueur hors-tout n'excédant pas 9,2m	15%	C
8903.99.92*	----D'une longueur hors-tout excédant 9,2m	15%	C
8904.00.00*	Remorqueurs et bateaux-pousseurs.	25%	C

* Le Canada se réserve le droit d'imposer des restrictions quantitatives à l'importation de produits d'origine américaine classés sous ces numéros tarifaires aussi longtemps que les dispositions de ce qu'il est convenu d'appeler le "Jones Act" auront un effet quantitatif sur des produits d'origine canadienne comparables vendus aux États-Unis ou offerts sur le marché américain.